

POUR UNE DEFINITION SOCIALE DE L'ESPACE

Par Bernard MICHON, professeur (sociologie) à l'Université de Strasbourg, membre du Centre de recherches et d'études en sciences sociales (EA 1334)
et Michel KOEBEL, maître de conférences (sociologie) à l'Université de Reims Champagne Ardenne, membre de l'équipe de recherche en sciences sociales du sport (EA 1342)

L'articulation logique de différents termes tels que espace et identité n'entre pas dans l'ordre des évidences. Il ne suffit pas en effet de mettre en rapport un territoire – national par exemple – et une culture liée à ce territoire pour attester la relation de dépendance entre espace et identité. L'une et l'autre de ces notions – puisqu'il s'agit bien de notions et non de concepts – doivent être interrogées et approfondies pour espérer rendre féconde leur mise en relation. La présente contribution propose un cheminement progressif et introductif vers cet objectif, sans prétendre épuiser le sujet – du fait notamment du choix peut-être restrictif d'un regard principalement sociologique – mais en espérant stimuler les différentes approches des relations entre ces deux notions.

Introduction

La notion d'espace paraît sans équivoque lorsqu'elle se situe dans des problématiques renvoyant au monde concret, à des propriétés matérielles, voire à une géophysique, elle se complexifie par l'introduction d'éléments qui ne renvoient pas directement à la dimension spatiale. Ainsi l'introduction de propriétés économiques, culturelles, sociales, politiques, peut conduire à ne garder qu'une référence secondaire à l'étendue bien qu'elle puisse aussi conduire à d'autres notions comme celle de territoire. Sans référence à l'espace physique, des propriétés sociales permettent d'accéder à des systèmes consistant en des abstractions de dimensions sociétales.

Si la première perspective aborde l'espace comme le ferait la géographie physique ou le géomètre, conduisant à des identités s'enracinant dans des propriétés seulement matérielles, la deuxième perspective peut permettre d'établir des relations entre des propriétés physiques et des propriétés sociales pouvant déboucher sur des identités sociospatiales, les propriétés sociales s'enracinant dans des propriétés matérielles, enfin la troisième perspective correspond à un usage métaphorique de la notion d'espace où il s'agit davantage de spatialiser des propriétés économiques, culturelles, sociales, comme pour leur donner une existence physique.

Que dire des espaces médiatiques qui se sont considérablement développés au cours de la deuxième moitié du 20^e siècle ? Ils constituent certes une réalité concrète et en même temps ils n'existent que par des discours et des images issus d'un monde bien réel dont ils ne rendent compte que par des « abstractions », c'est dire qu'ils rendent compte à leur manière d'une réalité qu'ils transforment, qu'ils métaphorisent, produisant une réalité virtualisée. Pouvant ainsi jouer sur une certaine réalité, leur rôle en matière de production identitaire est indéniable.

S'il convient de ne pas oublier quelques penseurs, idéologues et utopistes divers qui peuvent tous produire des espaces représentés d'une certaine « réalité » (la perspective fantasmatique pouvant correspondre à une déréalisation), comment appréhender des approches du « réel » qui se veulent scientifiques ?

Si la notion et le concept ne peuvent se construire qu'en s'éloignant du réel (« le concept de chien n'aboie pas » remarquait Spinoza), et donc en le réduisant plus ou moins à ce qui est censé être essentiel, ils prétendent en même temps en rendre compte le plus parfaitement possible. Cette sorte de paradoxe épistémologique au sens de Meyerson¹ est au fondement de tous les savoirs scientifiques et il ne convient pas de s'appuyer sur lui pour disqualifier les approches dont les

¹ Meyerson, E., *De l'explication dans les sciences*, Paris, Payot 1921.

espaces peuvent être l'objet. De la même manière, pourquoi renoncer dans une perspective de modélisation à la possible spatialisation de propriétés prioritairement non spatiales ?

Espace physique et espace social²

La relation entre « espace physique » et « espace social » a été attestée depuis bien longtemps par la sociologie, en particulier par la première école de Chicago : Robert E. Park montrait dès les années 1920 que les différences sociales mais aussi les conflits sociaux et la dynamique de socialisation s'ancrent spatialement, dans les différents quartiers de la ville de Chicago, au point où il a pu élaborer une théorie spatiale des comportements collectifs. Mais cette relation ne se borne pas à la question des lieux d'habitation : on sait aussi par exemple que l'élévation dans la hiérarchie sociale et professionnelle se traduit par une « surface sociale » toujours plus importante, qui elle-même peut se mesurer dans la surface et dans le volume occupés en propre : un individu haut placé aura non seulement un vaste domicile (une grande surface d'habitation principale), assorti d'un terrain privatif important, mais il disposera aussi d'une ou plusieurs résidences secondaires, d'un vaste bureau au sein de son entreprise, auquel peut s'ajouter un bureau dans la collectivité où il exerce un mandat électoral etc., autant de lieux et d'espaces qui lui sont réservés en propre et que personne n'aura l'autorisation d'occuper en son absence. On peut même, après la mort, se rendre compte que cette logique continue à prévaloir dans le volume et la surface occupés dans un cimetière. En descendant l'échelle sociale et professionnelle, le vaste bureau devient de plus en plus petit, le bureau « pièce » devient l'un des bureaux d'une même pièce, il peut être partagé à plusieurs, être un simple casier ou rien du tout. Des logiques similaires concernent le lieu d'habitation, qui devient un espace de plus en plus réduit, on passe de la propriété à la location, lieu dont l'habitant peut à tout moment se faire expulser, et on passe du mausolée au Père Lachaise à la fosse commune (en France, l'incinération est désormais plus fréquente que l'inhumation, principalement pour des raisons financières). A une logique quantitative (mètres carrés et mètres cubes) s'ajoute une logique qualitative dans laquelle des représentations symboliques sont associées aux différents lieux cités, qui donne plus ou moins de valeur aux différentes surfaces et volumes occupés, dont l'exemple le plus caractéristique est le quartier d'habitation, auquel est attribuée une réputation, qui fait varier la valeur marchande des terrains et des logements.

Afin de progresser dans la compréhension de la notion d'espace, il faut faire l'effort de changer nos idées premières sur la réalité, et en particulier sur le degré de réalité de ce qui nous paraît précisément *réel*. Nous prenons généralement les choses matérielles pour plus réelles que les idées ou les symboles. Or les uns comme les autres sont le produit de constructions mentales, individuelles et collectives, et n'ont ni plus ni moins de réalité objective. Or la manière d'aménager l'espace, l'architecture d'un monument ou d'une simple maison donnent à l'espace ou au bâti correspondants des significations, leur confèrent des symboles et des qualités qui dépassent largement la réalité physique dans laquelle ils s'incarnent. On peut détruire un palais de justice, mais on n'a pas pour autant anéanti l'institution judiciaire ; inversement, pour ébranler l'institution judiciaire, il a sans doute été plus efficace de mettre à jour et de médiatiser de nombreux cas de malversations parmi les juges qui sont censés incarner l'idée de justice. De même, peut-on changer l'image négative attachée à certains quartiers HLM en faisant exploser une barre ou deux tours ? On voit apparaître ici l'idée qu'une valeur sociale (positive ou négative) s'attache progressivement à des espaces à travers leur dénomination. Un terme comme « HLM », qui n'avait d'autre signification au départ que de qualifier le prix du loyer de certains logements, est devenu progressivement en lui-même un symbole négatif auquel on lie toute une série de problèmes sociaux et de populations spécifiques censées les incarner. Certains mots servent ainsi de repoussoir social pour les espaces qu'ils désignent, d'autres ont un pouvoir attractif (quartier résidentiel, pavillonnaire) pour certains groupes sociaux. La nomination fonctionne sur les registres positifs et négatifs de qualification ou de déqualification, amène du crédit ou provoque le discrédit.

² Nous reprenons ici le titre d'un chapitre de : Bourdieu, P. (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.

L'homme lui-même est plus ou moins porteur de symboles : le meurtre, destruction de la vie biologique, du leader d'un mouvement a parfois pour effet de renforcer le symbole qu'il représente (d'en faire un martyr). Pourtant, la destruction matérielle d'un support de symboles peut avoir des effets non négligeables : l'attaque contre le World Trade Center n'a de loin pas réussi à anéantir l'économie néolibérale ni l'hégémonie économique états-unienne sur le reste du monde (il n'a fallu que six jours à peine après l'effondrement des tours pour rouvrir la bourse de Wall Street), mais cette attaque et tous les morts qu'elle a provoqués ont pu être utilisés politiquement pour mettre en œuvre une contre-attaque ayant pour enjeu le renforcement de cette même hégémonie.

Que ce soit pour un territoire, un bâtiment ou un individu, il nous semble pouvoir affirmer que le « social » surdétermine le « physique » : il le précède et lui succède, il le détermine plus qu'il n'est déterminé par lui. La primauté du social sur le physique, c'est aussi la primauté des structures sur les individus, sur les caractéristiques locales et singulières (Bourdieu, 1993, 160-167).

De manière plus imagée, le sens que l'on peut donner à l'espace est plutôt à rapprocher d'expressions telles que : espace de discussion, de dialogue, d'affrontement. Ce type d'espace ne dépend pas forcément du lieu où il est ouvert, mais partout où il s'ouvre, il permet la discussion, le dialogue ou l'affrontement... En ce sens, le recours à la notion d'espace conduit à dépasser les caractéristiques géographiques des lieux où il existe (même s'il est en partie déterminé par elles). Mais sa spécificité est qu'il occasionne des enjeux, c'est-à-dire qu'il met en jeu des acteurs dans des espaces géographiques spécifiques ayant des objectifs spécifiques de pouvoir. Cette approche sociologique de l'espace pourrait conduire à une perspective inverse des rapports entre espace physique et espace social de celle présentée jusqu'ici. En effet, deux individus peuvent être proches l'un de l'autre dans l'espace physique tout en étant très éloignés socialement : c'est ce que permet l'existence et le respect d'une hiérarchie professionnelle sur un lieu de travail (parfois visible à travers le type ou la couleur des vêtements portés) ; c'est le cas aussi dans certains quartiers d'habitation, ce qui provoque parfois le départ de ceux qui ne supportent plus cette proximité (mais qui ont les moyens financiers de partir ailleurs). Inversement, l'éloignement géographique ne remet aucunement en question la proximité sociale : on retrouve dans des villes différentes des groupes de populations qui, du fait de conditions d'existence semblables, adoptent des comportements semblables et sont ainsi très proches socialement les uns des autres, tout en ne s'étant jamais rencontrés. Ces éléments qui, comme on pourrait le penser, pourraient aller à l'encontre d'une relation forte entre espace social et espace physique, ne la remet pourtant pas en cause. En effet, comme cela a été suggéré dans le premier exemple, une proximité physique non sociale n'est durablement possible que si elle est prise dans un ordre (hiérarchique, juridiquement garanti etc.) où les distances sociales peuvent être préservées et où les protagonistes (il s'agit le plus souvent des dominants) et leurs propriétés sont protégés par des forces mobilisables en cas de difficulté.

Or l'ordre dont il est question n'est autre que celui qui structure ces espaces sociaux particuliers que sont les champs sociaux définis par P. Bourdieu en 1978 dans un exposé intitulé : « Quelques propriétés des champs » (Bourdieu, 1984, 113-120). L'ordre du champ social global est aussi celui qui ordonne les différents niveaux territoriaux, et qui subordonne le local au national (et à l'international), la province à Paris, la banlieue au centre ville, le rural à l'urbain, la maison au quartier, etc. L'organisation d'une ville en quartiers n'est pas qu'une simple stratégie fonctionnelle (centre ville commerçant et périphérie d'habitat individuel ou collectif). C'est surtout le résultat, jamais abouti et en perpétuel mouvement, d'une spécialisation sociale ancrée dans des propriétés économiques (coût des loyers ou prix du terrain), dans des propriétés culturelles (les catégorisations des populations qui y vivent, selon leurs habitudes de vie, leurs coutumes, leurs religions, leurs pays d'origine, etc.), et dans des propriétés symboliques (la bonne ou mauvaise réputation d'un quartier, la manière dont on en parle dans différents lieux et notamment dans la presse locale). Comment ne pas évoquer ici Henri Lefebvre qui affirmait que « la ville est la projection au sol des rapports sociaux »...

La décision municipale de créer de nouveaux espaces d'habitations (lotissements, logements sociaux) ou de transformer et de réhabiliter un quartier, et par conséquent de modifier le paysage physique local, ne va pas forcément modifier facilement les représentations des habitants : les

« nouveaux venus » dans un village – ceux qui habitent le nouveau lotissement – sont considérés parfois comme tel par les « anciens » du village encore plusieurs dizaines d'années après leur arrivée. C'est le cas aussi de la plupart des communes qui ont voulu fusionner suite aux incitations de l'Etat : certaines décisions politiques ne peuvent pas changer des représentations ancrées depuis des siècles, surtout dans un pays comme la France dont les habitants, selon de nombreux analystes, seraient particulièrement attachés à l'entité communale comme l'un des principaux supports d'identification.

L'inscription spatiale de rapports sociaux

L'inscription physique d'un rapport social peut s'exprimer à travers la localisation géographique des bâtiments abritant une institution et à travers le rapport entretenu avec leur environnement. On peut citer l'exemple de l'espace de formation des enseignants d'éducation physique, étudié à l'occasion d'une thèse d'Etat (Michon, 1993). Il s'agit d'un espace au sein duquel on trouvait deux types d'établissements. Les Centres régionaux d'éducation physique et sportive³ sont des établissements ceints par de gros murs, on y entre par des portails, des barrières, on y trouve des concierges... Ils sont sur des logiques de repliement sur eux-mêmes : ils ont leur intendance, leur restaurant, leur infirmerie, leur dortoir... dans une logique d'indépendance que l'on peut presque qualifier de monastique. Il pourrait s'agir d'une singularité et ces centres seraient de ce point de vue des originalités. Mais comment se fait-il alors que, dans la même période et dans un domaine connexe, on puisse trouver d'autres établissements publics, les Unités d'enseignement et de recherche en éducation physique et sportive, qui ont quant à eux développé des espaces sans frontières, sans clôtures, sans portails, sans barrières, bref très ouverts sur les prairies, les alentours des campus ? Ils sont certes différents de certains autres campus complètement intégrés dans le paysage urbain, puisqu'ils s'installent généralement à la marge, à l'extérieur ; mais on n'y trouve pas toute cette logique d'autosuffisance. Quelle est la signification sociale de cette différence dans ce genre de territoire, ce genre d'espace ? Comment se fait-il que l'un fait des clôtures et des grillages, construit des murs, édifie des barrières et l'autre n'a pas ce même souci ? Pour répondre à cette question, il paraît nécessaire de recourir à l'histoire pour comparer ces logiques à des exemples analogues dans le passé. C'est le cas des écoles normales d'instituteurs. Les grandes lois Ferry de 1880 jusqu'à 1887 avaient conduit à édifier de nombreux établissements de formation en zone rurale. Même si c'était dans le périmètre des villes, c'est presque toujours à l'extérieur des villes qu'ils ont été construits, comme s'il avait fallu, pour produire le maître nouveau, l'instituteur nouveau, pour le sortir de la cécité, le couper de ses racines. Cette logique présidait non seulement à sa formation, mais également à son affectation : une fois transformé, il fallait nommer l'instituteur ailleurs que là d'où il venait. Les Centres régionaux d'éducation physique et sportive présentent ainsi exactement la même logique spatiale que les écoles normales. Inversement, les universités ne semblent pas avoir eu ce souci de la clôture, on n'a pas attendu la logique des campus à l'américaine pour ouvrir les universités en France : il s'agissait toujours d'espaces ouverts, certes plus ou moins ouverts mais ouverts.

Dans cette perspective, la manière d'aménager un espace et de le localiser est conçue ici comme un processus dans lequel une institution veut modeler les nouveaux entrants en fonction de son idéologie : d'un côté l'institution impose à l'individu une rupture avec son milieu d'origine, symbole de l'entrée dans un ordre professionnel particulier avec sa culture, sa hiérarchie (selon une logique comparable à l'imposition de la vie monacale pour entrer dans un ordre religieux) ; de l'autre, l'institution (ici universitaire) est ouverte sur son environnement en symbolisant la nécessité d'ouvrir le regard du nouvel entrant à une vision critique de celui-ci, et il s'agit alors d'un tout autre

³ La dénomination actuelle est Centre régional d'éducation populaire et de sport.

type de rupture, pour ouvrir et non pour enfermer, selon une perspective idéaliste⁴. C'est ainsi tout un rapport au monde que peut exprimer – ou qui peut s'inscrire dans – des éléments matériels.

Ces espaces, dont certaines des qualités sont définies par les institutions qui les gèrent ou les possèdent, sont également dépendants d'une définition juridique : l'accès à certains espaces est ainsi réglementé par le droit de propriété. L'entrée dans certains espaces privatifs équivaut à une effraction punie par la loi. Dans d'autres cas, les flux sont contrôlés par un droit d'entrée qui peut correspondre à l'acquittement d'une facture. Ce type de contrôle aura des conséquences sur l'aménagement de l'espace qui va être ceint pour parer aux contrevenants. Dans d'autres cas, l'accès à des espaces n'est pas réglementé : n'importe qui peut se balader en forêt, se baigner dans une gravière, bronzer sur une plage... Les limites, les frontières sont alors plus floues. Ces espaces intermédiaires sont d'ailleurs de moins en moins nombreux : la prise en charge, par une collectivité publique, de travaux d'aménagement (nécessaires par exemple pour une mise en sécurité d'un lieu où peut accéder le public), s'accompagne de plus en plus d'une réglementation d'accès, notamment lorsque la gestion en est déléguée à un tiers. Ce n'est pas encore le cas de la plupart des forêts, mais l'accès à un domaine skiable ou simplement enneigé en hiver – même pour la seule pratique de la randonnée avec raquettes – nécessite de plus en plus souvent l'acquittement d'un forfait. La problématique abordée ici est celle du droit d'entrée à payer pour entrer dans un espace spécifique, un droit d'autant plus élevé que l'espace est plus spécifique, qu'il se défend contre d'autres et que ses frontières sont plus fortement gardées et donc moins floues (Bourdieu, 1984, 113-120). Le recours à la métaphore du prix à payer ne doit pas faire croire que ce droit soit strictement économique : il peut être culturel (avoir un certain niveau d'études par exemple) ou social (faire partie de certains réseaux).

Les espaces physiques peuvent correspondre à des espaces d'habitation : un certain nombre de personnes occupent habituellement une partie de ces espaces, que l'on nomme villes, villages, quartiers, et leurs occupants sont logiquement appelés des habitants. On pourrait certes différencier locataires et propriétaires, occupants et non occupants. L'administration fiscale a tenté de résoudre le problème en inventant la « résidence principale », tant est dominante l'idée qu'il faille obligatoirement attribuer une adresse à chacun, c'est à dire une inscription matérielle, un ancrage dans l'espace physique, tendance qui rend si difficile dans nos sociétés occidentales la volonté pour certaines populations d'avoir une vie nomade. Certains de ces espaces d'habitation restent eux aussi sans frontières bien précises. Les limites communales sont certes définies juridiquement et consultables au cadastre, de même que certains quartiers sont précisément délimités : depuis la loi du 27 février 2002, les villes de plus de 80 000 habitants – une cinquantaine seulement pour toute la France – sont tenues de mettre en place des conseils de quartier selon un découpage préalablement choisi. Mais la réalité de ces espaces ne dépend pas uniquement de décisions municipales : il faut prendre en compte les représentations que s'en font les habitants : ceux qui y habitent, mais aussi ceux qui n'y habitent pas, ceux par qui souvent se perpétue la bonne ou la mauvaise réputation d'un quartier.

La prise en compte des pratiques sociales des habitants, du fait de leur mobilité différentielle selon différents facteurs (économiques, culturels, sociaux, etc.), ont conduit à dessiner de nouveaux espaces, comme les zones de chalandise, les bassins d'emploi, les bassins de vie, de services etc. Les professionnels qui travaillent sur l'espace ont été amenés à construire des zonages en inventant des notions telles que le local, l'infra-local, en y intégrant des définitions à la fois spatiales et politiques, et en partant de l'analyse des pratiques sociales. Ainsi, les enquêtes de l'INSEE passent progressivement d'une conception presque géophysique en terme de « bassins » (bassins de population, d'emplois, de vie) à une manière d'appréhender les logiques des pratiques sociales en termes de consommation. Pour régler les problèmes qu'ils rencontraient, ils ont organisé l'espace

⁴ Il ne faut cependant pas se leurrer sur cette vision idyllique d'une université « critique », ouverte sur le monde : l'université est également porteuse d'idéologies, peut très bien aussi enfermer dans un ordre universitaire très hiérarchisé, et devient même de plus en plus soumise à l'ordre économique dominant.

selon une série d'échelles, comme si tout ceci correspondait à une logique, allant du plus petit au plus grand, dans une logique de réification de l'espace, en les ancrant là aussi dans la matière, en les rendant ainsi en quelque sorte immobiles. Pourquoi ne pas pousser alors le raisonnement encore plus loin, comme l'avait fait Hall dès 1966 dans *La dimension cachée* (Hall, 1978), en allant jusqu'à la sphère du geste, dans l'espace que chacun considère comme étant le sien et qu'il promène avec lui comme étant une propriété inaliénable, dans laquelle personne ne peut pénétrer sans son autorisation sous peine de considérer l'intrusion comme une agression.

L'idée qu'il puisse exister des espaces mobiles dans des espaces qui eux sont immobiles nécessite de changer la manière de raisonner. Dans la société de cour, quand le roi se déplace, tout le monde se déplace avec lui (Elias, 1985). Tout se passe comme si finalement l'espace était sous la responsabilité – le pouvoir – de quelqu'un qui le transforme, qui oblige ceux qui sont sous sa dépendance de bouger parce qu'il bouge. On pourrait appliquer cet exemple aux entreprises qui, notamment dans des périodes de difficultés économiques et de fort taux de chômage, tiennent leurs employés dans un lien de forte dépendance : quand cette entreprise délocalise sa production, elle peut mettre ses employés devant l'alternative entre bouger avec l'unité de production ou perdre leur emploi. Bouger signifie alors souvent déménager, ce qui entraîne souvent la famille de l'employé dans son sillage, dans une double relation de dépendance entreprise/employé et employé/famille. L'espace occupé – son volume, sa localisation – est alors principalement dépendant des relations de pouvoir entre les personnes et les institutions.

De l'existence d'un espace purement social

Il faut dès lors se reposer la question de la nature de l'espace. Existe-t-il un espace purement social, indépendamment de la spatialité ? C'est à ce point du raisonnement qu'il faut reconnaître que la notion d'espace est une abstraction, et qu'elle est de plus en plus aujourd'hui utilisée dans une perspective d'abstraction. Quand on évoque un espace social, on croit souvent qu'un tel espace est ou a une réalité physique. Or un espace social est une abstraction qu'il faudrait plutôt rapprocher de la notion de système social, comme l'a fait Bourdieu depuis les années 70 en affirmant que l'espace social, c'est l'espace des positions sociales, c'est l'espace des pratiques sociales, c'est l'espace des styles de vie. Cette abstraction, même si on croit la voir s'enraciner dans l'espace physique, à l'exemple des différents quartiers d'une ville ou de celui de bâtiments qui abritent des institutions, comme si les propriétés sociales et tout simplement l'existence sociale devaient nécessairement s'enraciner dans un espace physique, n'en reste pas moins une métaphore. Même si l'espace physique semble agir en retour sur les propriétés sociales, il est souvent possible de voir dans l'appartenance à un certain type d'espace physique les effets de l'appartenance à un certain type d'espace social : le fait, par exemple, pour une entreprise, d'avoir son siège social dans une zone urbaine sensible – ce qui peut provoquer chez ses clients un sentiment de rejet (pour toutes les raisons déjà évoquées plus haut), n'est pas le fruit du hasard ; il est très probable que cette entreprise à su – et plutôt dû – profiter des allègements fiscaux liés à une implantation dans ladite zone, en minimisant – ou en méconnaissant – les effets négatifs de cette situation sur son chiffre d'affaires ; le fait pour un postulant à une position professionnelle d'avoir son adresse dans une telle zone, avec tous les effets discriminants qui y sont liés, là non plus n'est pas le fruit du hasard : ce sont des conséquences plus que des causes, surtout si on analyse les situations sur une période plus longue, qui montre la différence entre des situations durables et d'autres transitoires qui correspondent à des périodes d'ajustement social. La qualification négative d'un espace peut ainsi se construire à partir des propriétés sociales de ses occupants, même si ceux-ci n'ont pas tous les mêmes caractéristiques ni le même statut d'occupation de l'espace qu'ils occupent (entre le choix stratégique et le choix de nécessité), et, inversement, toutes les personnes qui possèdent les caractéristiques jugées comme négatives n'habitent pas forcément ce même type d'espace.

Les propriétés sociales associées à un espace peuvent parfois conduire jusqu'à construire une identité spatiale. En effet, lorsque l'on s'interroge sur la notion d'espace, la tentation est forte de

circonscrire les espaces par la notion d'identité, c'est à dire un ensemble de caractéristiques que l'on agrège et qui produisent une sorte de « profil », un raccourci qui au passage permet de nommer les espaces en utilisant les mots du sens commun (l'espace du magasin, de l'école, de l'université, etc.), rendu possible par une logique d'agrégation d'éléments disparates, qui puisse faire système et qui permette de construire cette identité, comme le résultat de l'intégration des différents traits dans un ensemble plus ou moins cohérent. C'est ce phénomène d'agrégation réductrice qui conduit à cette qualification négative, parce qu'elle gomme les différences et la diversité, elle oublie tout ce qui pourrait être porté au crédit et en exagérant ce qui vient s'inscrire au débit. D'où la stigmatisation durable de certains espaces et de tous ses occupants, où l'espace devient un repoussoir social. Il serait utile de s'interroger de manière plus approfondie sur ces cohérences supposées qui résultent de ce processus d'agrégation orientée : l'identité socioprofessionnelle, l'identité d'un quartier, d'une commune, d'une région, d'une entreprise supposeraient l'existence d'une culture spécifique, partagée. Or l'existence même d'une culture nécessite plus de permanence et de consistance que bien des prétendues « cultures spécifiques », comme celles qui seraient propres à la jeunesse, à une région, à des quartiers sensibles, etc., qui n'existent souvent que par la volonté politique qui les porte et les plans de communication qui les accompagnent, L'identité est alors une notion commode pour parler d'espaces dont les caractéristiques sont complexes, challenge particulièrement fréquent chez les politiques qui ont besoin d'ensembles cohérents et homogènes, voire de sous-ensembles fortement bipolarisés (les gentils contre les méchants ; « la France qui se lève tôt » contre tous ceux qui profitent des aides sociales, de congés maladie et des indemnités de chômage ; les chefs d'entreprises honnêtes contre les « patrons voyous »...).

Trouver l'identité d'un territoire : une affaire de marketing

Extrait d'un courriel adressé le 7 novembre 2008 à un chercheur belge et émanant d'un « bureau français spécialisé dans l'identité des territoires⁵ » et le « marketing identitaire⁶ » associé à une agence de publicité bruxelloise suite au lancement d'un marché public « pour réaliser une étude identitaire de la Région Bruxelles-Capitale⁷ » (l'une des trois régions de Belgique) :

*« C'est à la demande du **gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale** que nous nous adressons aujourd'hui à vous, car vous êtes susceptibles, par vos connaissances et vos compétences spécifiques, de pouvoir nous aider à mieux définir l'identité de ce territoire.*

***Cette étude identitaire de la Région** s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement International de la Région de Bruxelles-Capitale, travail qui a été confié [à un] cabinet français [...], associé [à un] groupe bruxellois [...].*

Pour renforcer le positionnement de la Région et améliorer sa promotion internationale, le gouvernement est convaincu qu'il doit mieux prendre en compte la personnalité profonde de ce territoire et les traits saillants qui le démarquent des autres.

*Pour établir ce "Portrait Identitaire", qui reste un travail complexe, nous organisons notamment des réunions de travail et d'échanges entre experts, auxquelles **nous souhaiterions vous associer**. Votre présence à l'une d'entre elle nous permettrait en effet de collecter des informations précieuses. »*

⁵ « Suite à un marché public lancé à l'échelle européenne, [...] un bureau français spécialisé dans l'identité des territoires, associé à [...] une agence de publicité bruxelloise, a été désigné pour réaliser cette étude identitaire de la Région » (Région de Bruxelles-Capitale (2008, 20 novembre). *Bruxelles et vous - PDI* [en ligne]. Accès : <http://www.demainbruxelles.be/fr/citymarketing/index>).

⁶ Selon l'expression utilisée sur le site internet de l'agence de marketing, qui n'en est pas à la première étude de ce type : plusieurs collectivités territoriales françaises ou d'autres pays européens ont fait appel à elle pour réaliser des « portraits identitaires » de leur territoire, et notamment des conseils régionaux (Champagne-Ardenne, Picardie, Midi-Pyrénées, Auvergne), des conseils généraux (Aisne, Oise, Eure, Calvados, Alpes maritimes, Ille-et-Vilaine) ainsi que plusieurs communes et communautés de communes, sans compter de nombreux comités départementaux du tourisme (eux-mêmes financés en grande partie par les conseils généraux correspondants).

⁷ Site internet <http://www.demainbruxelles.be/fr/citymarketing/index> (op. cit.).

La comparaison d'espaces peut permettre de se rendre compte de certaines différences. Mais les affirmer reste délicat. En effet, qu'apportent-elles à la structuration d'un espace ? Dans l'exemple des quartiers sensibles, c'est souvent l'agrégation des représentations communes fondées sur des impressions, des sentiments, des jugements portés sur les parties visibles pour quelqu'un d'extérieur – si ce n'est pas la simple répétition du jugement porté par d'autres, et en particulier par les médias – qui ont contribué avec le temps à ternir leur image, à ancrer leur mauvaise réputation. Ces représentations suffisent-elles pour autant à constituer « l'identité » de ces quartiers ? Quand l'Etat s'évertue à trouver les traits caractéristiques de ces espaces pour construire sa politique de la ville, histoire de l'asseoir sur des critères précis permettant de délimiter les zones en question, son administration reste très muette : une population plus jeune, plus au chômage, plus étrangère, vivant dans des « quartiers d'habitat [plus] dégradé » qu'ailleurs ? On a beau chercher, on ne trouvera nulle part les seuils, les frontières, les quotas. Même pas dans les organismes officiels qui ont en charge ces études et qui fournissent pourtant de nombreuses analyses chiffrées des zones urbaines sensibles. Et pourtant, ces zones existent bel et bien, à la rue près.

L'identité donnée à un lieu est fondée à la fois sur des propriétés objectives que redoublent les propriétés subjectives et symboliques. Elle n'est pas l'agrégation de propriétés purement matérielles, elle est aussi ce que nous produisons par les représentations, par le redoublement symbolique que nous opérons par rapport à ces propriétés. Et ces propriétés symboliques – si l'on reprend le cas des quartiers sensibles – ne sont pas forcément attribuées par les personnes qui y vivent, mais par ceux qui sont extérieurs à ces espaces, voire des personnes qui ont le pouvoir sur ces espaces. Le pouvoir de les nommer, de les transformer. Ceux qui ont eu le pouvoir de décider qu'il y aurait dans tel quartier 1000 habitants au km² ou seulement 20. Comme ces élus strasbourgeois qui, dans les années 1970, ont dénaturé le projet de l'architecte ayant conçu le nouveau quartier de HautePierre à Strasbourg – conçu sous forme de mailles –, en décidant unilatéralement de doubler la hauteur des tours pour gagner en surface habitable et minimiser les coûts. La définition de l'identité de l'espace a donc à voir aussi avec le pouvoir.

Les enjeux politiques de l'identité locale

Le cas des espaces communaux est particulièrement instructif quant aux logiques de pouvoir qui entrent en ligne de compte dans la définition des espaces. La référence cadastrale, quand on y ajoute les lois qui définissent les compétences des collectivités territoriales, constitue l'argument juridique permettant à la commune d'asseoir dans des textes et des plans son pouvoir sur un espace physique, qui en acquiert par là même la qualité de territoire. Ainsi, un certain nombre de propriétés peuvent venir du sol, de la position géographique, de son environnement, comme par exemple le réseau de voies de communication dans lequel elle s'insère et qui contribuera à définir sa proximité ou son éloignement de centres plus attractifs. S'y ajoutent les propriétés symboliques, les représentations véhiculées par les habitants de la commune, par ceux des autres communes alentour, par les médias, etc. Toutes ces caractéristiques, qui vont participer à la définition de l'identité communale, vont également faire l'objet de manipulation et devenir un enjeu politique pour les élus locaux : le territoire communal en tant qu'espace géographique et institutionnel est soumis aux responsabilités d'acteurs politiques, dont la légitimité est liée au processus électoral, font l'objet de stratégies de construction identitaire dans une perspective électoraliste : chaque élu local essaie tôt ou tard d'y imprimer sa marque, qui est l'un des moyens de concrétiser son mandat, c'est à dire d'ancrer matériellement le pouvoir que lui a conféré son élection. Cette concrétisation peut prendre plusieurs formes : l'érection ou la réfection de bâtiments, la création d'une zone piétonne ou d'un centre ville là où ils n'existaient pas, l'installation de nouveaux modes de transport collectifs (cf. le cas typique du « tram » des dernières décennies qui a fait basculer certains scrutins), l'aménagement d'une nouvelle zone d'habitation ou de zones industrielles ou commerciales, la construction ou non de logements sociaux (et le respect ou non du seuil minimum de 20% dans chaque commune de plus

de 3500 habitants), ou encore le choix d'accepter ou non d'accueillir des supermarchés de la culture (les géants du cinéma par exemple) de l'alimentation ou de la restauration (supermarchés et *fast food*), ou de favoriser, par diverses mesures incitatives, l'accueil d'autres formes de diffusion culturelle ou économique. Il n'y a pas d'inéluctabilité en la matière. Dans certains cas, c'est le simple refus d'une implantation qui peut faire le succès politique d'un élu (le refus d'une centrale nucléaire ou d'une usine d'incinération par exemple) : ce sont alors également des manières de marquer le paysage local, compte tenu d'un avenir probable et représenté. A la limite, on pourrait y ajouter aussi le choix d'inscrire ou non certaines compétences communales dans des structures intercommunales : de tels choix politiques peuvent à terme renforcer la notion d'intercommunalité et son intérêt dans les représentations des habitants. Au delà des transformations physiques de l'espace, c'est tout un travail sur les aspects symboliques qui peut transformer l'identité locale. En effet, les stratégies de communication d'une équipe municipale sont en grande partie fondées sur l'image – voire les images – qu'elle réussira à imposer à leurs différents interlocuteurs en fonction de leurs stratégies politiques : dans telle circonstance, il sera préférable de présenter une image positive, attractive – en direction de potentiels nouveaux habitants, de nouvelles entreprises, de touristes potentiels, etc. –, dans telle autre, il faudra insister sur les éléments plus problématiques – pour espérer obtenir des aides de l'Etat par exemple, ou pour refuser l'arrivée d'habitants indésirables.

Les choix opérés ne sont pas anodins. Ce sont des représentations différentes de l'espace local, des *définitions de l'espace local* qu'il faut mettre en rapport avec les caractéristiques socio-institutionnelles de ceux qui le définissent. Les décideurs ne représentent pas la majorité des individus présents ou agissant dans cet espace, mais sont le plus souvent ceux qui y occupent des positions dominantes. A ce titre, les élus ne sont d'ailleurs pas les seuls à peser sur l'espace local et sur son devenir, puisque, aux côtés des acteurs politiques, se trouvent d'autres acteurs : économiques, culturels, religieux, sportifs, etc. Ceux-ci font pression sur les élus qui, face à certains enjeux qui les dépassent, doivent se contenter de jouer un rôle de régulateur face à la pression des lobbies (promoteurs immobiliers, grandes chaînes de distribution, etc.).

Les représentations du *local* et de ce qu'il devrait être s'affrontent, et pas forcément dans l'espace géographique concerné : certaines décisions sont prises à d'autres niveaux, dans le cadre d'autres collectivités territoriales ou dans le cadre de l'administration d'Etat (voire au plan européen) ou encore dans des instances intermédiaires (dans le cas du développement local) ; certaines décisions importantes relèvent du pouvoir législatif national, comme la réforme d'un mode de scrutin qui peut avoir des conséquences importantes sur la couleur du pouvoir local et donc de l'orientation des décisions qu'il prendra.

Dans cet affrontement des représentations de ce que doit être le local, il ne faut pas négliger la force potentielle des habitants, souvent qualifiée d'inerte et conservatrice – ou perçue comme telle – par les élus. Dans le cas de la fusion de communes déjà citée, le refus des habitants est en partie lié au fait que le processus touche au nom même de la commune, ce qui est l'un des éléments les plus ancrés de l'identité. Le législateur ne s'y est pas trompé : il a autorisé la plus petite des communes fusionnées à conserver certaines prérogatives – et notamment la nomination d'un « maire-délégué » chargé de représenter l'ancienne commune devenue quartier dans la fusion. Cette concession a peut-être été l'élément déclencheur des rares fusions qui ont eu lieu en France. Mais elle a aussi contribué à perpétuer longtemps la mémoire des anciennes communes : trente ans plus tard, la plupart des habitants restent profondément attachés à leur commune d'origine.

Dans un autre domaine, les urbanistes ont compris depuis fort longtemps qu'il est parfois inutile de persuader des habitants de suivre certains chemins tracés, surtout quand des raccourcis sont possibles. Cette manière d'affirmer une désapprobation quant à un choix urbanistique imposé de l'extérieur acquiert sa force par le nombre d'individus et la répétition de la désapprobation, qui s'inscrit alors dans la matière par des tracés sauvages devenant de véritables chemins. Cette dernière phrase s'applique à des éléments physiques (un tracé, un chemin, un raccourci qui devient chemin), mais peut très bien être relue en l'appliquant au domaine des idées...

La production identitaire : une « construction sociale de la réalité »⁸

La réalité d'une hypothétique identité d'un espace est non seulement difficile à percevoir, mais elle peut être multiple, elle est l'objet de manipulation par ceux qui la présentent, et se la représentent, au cours d'un affrontement perpétuel dans lequel les représentations de l'espace ne luttent pas à armes égales. Cette manipulation de la réalité se fait à tous les niveaux.

Au niveau local, même si les « querelles de clochers » ont toujours existé, il semble que cette frénésie, chez les élus, de construire une image positive de leur territoire d'élection – voire une identité de territoire (cf. encadré) – soit un souci récent. Cette volonté peut être expliquée par la conjugaison de plusieurs phénomènes : d'un côté la décentralisation du pouvoir en France – que l'on peut interpréter dans ce cas précis comme un progressif désengagement de l'Etat au profit des collectivités territoriales – de l'autre une crise économique généralisée venant justifier l'abandon de services publics, apparemment compensés par un recours aux secteurs privés, qu'ils soient marchands ou non marchands. Le croisement de ces deux phénomènes a contribué à exacerber la compétition locale. Compétition intracommunale d'abord, où les affrontements pour la conquête (ou la conservation) du pouvoir local se sont durcis – la décentralisation ayant augmenté l'enjeu et accru le niveau de compétences nécessaire à l'exercice d'un mandat local –, d'où une sélectivité sociale plus grande dans l'accès au pouvoir. Compétition entre collectivités ensuite, où règne une concurrence en matière de services rendus à la population (chaque commune de taille moyenne, par exemple, doit avoir sa piscine, son supermarché, son Mac'Do, son festival, son équipe de sport⁹, son magazine municipal, son conseil municipal des jeunes, etc.). Chaque commune doit se montrer attractive vis à vis de populations solvables et vis à vis des entreprises qui non seulement fournissent des rentrées d'argent non négligeables par les taxes professionnelle et foncière, mais qui contribuent également à fournir potentiellement des emplois à la population locale. L'équipe au pouvoir doit tenter de satisfaire – au moins virtuellement – la population, pour espérer conserver sa confiance qui s'exprimera dans les urnes. Si ce souci communal de produire une image positive mobilise autant d'énergie et de moyens financiers, c'est que l'on pense à un possible retour sur investissement : une ville propre, des routes bien goudronnées, une école réputée concourent à la production d'une bonne image susceptible d'attirer du capital économique et du crédit symbolique, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la commune.

Evidemment, tout cela a un coût, ce qui fait entrer le personnel politique local dans un conflit latent avec les habitants, parce que l'augmentation des ressources territoriales passe le plus souvent par des hausses d'impôts. De plus, dans cette logique concurrentielle, la spirale ascendante décrite plus haut ne peut pas concerner toutes les communes. Beaucoup n'ont pas le choix, voient les populations solvables fuir et les entreprises s'implanter ailleurs. La solidarité intercommunale n'existant pratiquement plus, c'est l'Etat qui est appelé à la rescousse dans le traitement des disparités entre communes riches et communes pauvres. Ainsi, en Île de France, le potentiel fiscal par habitant de la commune la plus pauvre est douze fois moins élevé que celui de la commune la plus riche (Koebel, 2008). Dans le Haut-Rhin, autre exemple, les différences entre potentiels financiers (un indice qui a l'avantage d'inclure l'aide de l'État, plus importante en direction des communes « pauvres ») va de un à huit, pour des communes de strate identique. Malgré certains systèmes de compensation en direction des communes les plus pauvres, on comprendra que les services rendus aux populations locales sont inégaux, ce qui est aussi l'un des effets de la décentralisation. On entend parfois dire que le regroupement intercommunal vient soutenir les communes à faible potentiel économique. C'est sans compter avec la logique politique qui a présidé à ces regroupements : nombre de communes « pauvres » se sont vues obligées de se regrouper entre elles, ce qui a eu pour effet de creuser encore les inégalités. Ce type de regroupements

⁸ En référence à l'ouvrage : Berger, P. & Luckmann, T., *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1986.

⁹ Le sport possède cette extraordinaire capacité à refléter les processus les plus manifestes d'universalisation et de mondialisation, et à servir contradictoirement de véhicule pour les identités locales et régionales. Une équipe, un stade ou une compétition peuvent traduire des enjeux identitaires (Michon & Terret, 2005).

intercommunaux apporte certes quelques avantages non négligeables, mais en opérant cette structuration intercommunale, chaque municipalité est obligée de renoncer définitivement à exercer certaines de ses compétences, et donc à une partie de son pouvoir. Et si le nombre de structures intercommunales s'est considérablement développé ces dernières années, c'est moins par souci de solidarité que pour le soutien financier de l'Etat que le regroupement va occasionner, ainsi que l'espoir de gagner une parcelle de ce nouveau pouvoir intercommunal, qui vient progressivement supplanter celui des communes.

Mais cette mise en concurrence des territoires caractéristique du néolibéralisme ne se limite pas aux communes ou aux structures intercommunales. Elle concerne également les régions, ainsi que les départements, et ce d'autant plus que ces derniers se sentent menacés de disparition au profit des régions : des tentatives de fusion de départements ont déjà eu lieu comme en Corse, sans succès tant se sont mobilisées autour des conseillers généraux de nombreuses autres forces locales qui avaient toutes intérêt à conserver leurs réseaux politiques. Ces échecs ne rassurent pas forcément les élus des autres départements qui sentent une menace peser sur leurs institutions. Un projet de mesure administrative apparemment anodine visant à normaliser les plaques minéralogiques des véhicules automobiles en France avait pour conséquence d'abandonner la mention du numéro de département. Il n'est pas étonnant de constater que c'est un conseiller général qui fut à l'initiative de la création – en pleine campagne électorale pour les cantonales – d'un collectif baptisé « Jamais sans mon département », et à la tête d'une véritable « fronde de députés » fermement opposés à cette mesure qui menaçait en quelque sorte l'identité départementale des véhicules et de leurs occupants. Cette mobilisation pouvant paraître anecdotique est pourtant symptomatique de cette peur de perdre un niveau territorial en France, et qui provoque des tentatives de plus en plus vigoureuses de le défendre à travers la construction d'une identité de territoire censée rendre cohérent le découpage géographique actuel et visant à défendre les frontières. Les régions, concernées directement par des projets de plus en plus précis de fusion entre départements et régions, ont tout intérêt elles aussi à affirmer la légitimité de leur existence, non directement contre les départements, mais surtout dans le contexte de concurrence entre régions dans le cadre d'un développement économique, culturel, touristique. La pression est forte : l'action politique est de plus en plus soumise à des normes se traduisant par une exigence de rentabilité économique à tous crins. Les Etats eux-mêmes sont pris dans ce type d'exigences, tant ils se sont volontairement soumis au niveau européen – sous prétexte de la « mondialisation » des échanges – à des règles et des traités qui les contraignent à s'imposer à eux-mêmes et à tous les acteurs publics des logiques d'économie d'échelle, de gain de productivité, par l'application de nouvelles techniques de management. On peut émettre l'hypothèse que c'est en partie cette soumission à un ordre monétaire et financier international, volontaire ou non, qui a pu provoquer des phénomènes de plus en plus fréquents de repli identitaire : plusieurs régions ont prétendu – et parfois réussi à – se désolidariser du pays dont ils faisaient partie (avec parfois l'aide militaire d'un pays voisin), un processus s'appuyant sur la prétention de traits identitaires spécifiques ; dans un autre registre, certains pays, comme la France, ont officiellement inscrit dans leurs gouvernements la volonté de défendre une « identité nationale », en accompagnant cette démarche de mesures visant à limiter l'immigration, sans doute perçue comme une menace vis à vis de cette supposée identité (qui n'est d'ailleurs jamais précisément définie).

En quelques décennies, une logique politico-économique a transformé les espaces en territoires à défendre, en véritables organisations qui luttent pour leur développement. Il ne faudrait cependant pas se méprendre sur le type d'organisation dont il s'agit. Si l'on fait référence au modèle du procès de civilisation proposé par Norbert Elias, on comprend que les sociétés sont finalement passées d'un espace local fondé sur la communauté, c'est à dire où le sujet se trouve principalement défini par son appartenance à une communauté locale, à des sociétés modernes où l'espace local ne se définit plus en termes de communauté mais en espaces d'individus. Eugen Weber dans *La fin des terroirs* a montré comment le souci identitaire s'était transformé par la modernisation de la France rurale entre 1870 et 1914, comment on avait abouti à la fin – ou au moins au nivellement – des singularités locales (Weber, 1983). Pourquoi aujourd'hui vouloir ainsi redonner de l'importance au local ? Comment la France est-elle passée d'une période d'enracinement identitaire, où l'on pouvait

facilement reconnaître des singularités locales, notamment à travers des spécialités, par exemple culinaires, et reconnaître ainsi des régions ou des communes, à une autre période, durant l'entre-deux guerres, où les enjeux commencent à se délocaliser, pour devenir parfois nationaux puis internationaux, mais aussi pour sortir de cet enracinement communautaire, quitte à délocaliser dans le proche environnement. Les délocalisations lointaines sont alors essentiellement politiques, symboliques, c'est-à-dire que l'on va chercher du pouvoir ailleurs : c'est l'époque où « on monte à Paris » et on en revient tout auréolé, celui qui a vu la Tour Eiffel, qui a pris le métro, etc. Après la 2^{ème} guerre mondiale, on voit apparaître des enjeux de première nécessité : se loger, se nourrir, se vêtir, conditions nécessaires et primordiales, indispensables si l'on veut espérer un jour se saisir d'autres enjeux, comme le souci de la culture pour la cité. Ce type d'enjeux n'apparaîtront de manière significative qu'avec l'avènement de la 5^e République et la forte croissance économique, avec Malraux : c'est le souci du patrimoine culturel avec la mise en place de programmes de rénovation. Ce n'est pas un paradoxe : la société est en pleine croissance, c'est le triomphe de l'économie de marché, où la distribution de masse commence à se mettre en place, ce qui provoque une sorte de dépersonnalisation des quartiers et des villes : on retrouve les mêmes supermarchés partout en France, mais également les mêmes cités HLM. La question de l'insertion dans l'environnement ne se pose pas, les seules contraintes, ce sont les lois de l'urbanisme. C'est en partie cette perte identitaire qui provoque en retour une recherche identitaire : on ne veut pas être en reste, à la traîne, mais on cherche à apparaître comme singulier ; on veut pouvoir faire comme les autres, mais on ne veut plus être comme tout le monde. Quand des territoires placés sous la responsabilité de certains acteurs politiques se retrouvent sans originalité, ces acteurs vont tenter de réintroduire la différence par la valorisation, l'acquisition ou l'invention de certaines propriétés, en construisant une identité nouvelle.

Cette tendance a même gagné la sphère personnelle dans une « société des individus » (Elias, 1991 et Lahire, 2004) : chacun est « bricoleur » de sa propre existence, chacun cherche à être unique, ignorant ou feignant d'ignorer les régularités et la hiérarchie sociales, dans un individualisme forcené, dans la perte des solidarités collectives, qui sont un recours peut-être réservé à ceux qui n'ont pas les moyens de construire leur individualité.

Remarques provisoires en guise de conclusion

Ainsi l'espace ne se décrète pas : on ne décrète pas sa frontière, on ne décrète pas son identité. Tout ce que l'on peut faire, c'est observer comment il s'est construit et quels actes le transforment. L'espace a certes des racines historiques, mais ses occupants, en tant qu'agents sociaux qui l'habitent, sont eux aussi porteurs d'une histoire et contribuent à participer à la production des caractéristiques de l'espace. Cet espace est également construit par l'ensemble des représentations produites à son sujet¹⁰, par ceux qui n'y habitent pas, comme par ceux qui y habitent d'ailleurs, par ceux qui portent des jugements souvent peu éclairés et réducteurs, par les médias qui en parlent d'une certaine façon et qui contribuent à façonner cette image, par ceux qui ont une responsabilité politique dans son évolution, puisque leurs représentations contribueront à façonner les projets qu'ils mettront en œuvre pour le transformer.

L'interrogation scientifique peut conduire à supposer que la construction des espaces se trouve justifiée arbitrairement par l'argument identitaire. Identité, alibi ou réalité ?

En sciences sociales, il paraît difficile d'envisager l'espace comme étant purement physique. A l'inverse, les rapports sociaux ne peuvent pas se concevoir complètement en dehors des espaces physiques où ils s'inscrivent. Il semble que l'analyse de l'espace doive se construire à partir de la tension entre le « physique » et le « social », selon une dimension historique.

Enfin, il n'est pas – ou plus – possible d'aborder la notion d'espace indépendamment des pouvoirs qui le façonnent, qui le distribuent, qui le modifient, qui prennent ses décisions avec ou sans concertation, sur des logiques d'image où l'important est de ressembler ou de se distinguer dans une logique concurrentielle, ou à partir d'un souci de résoudre des problèmes sociaux. Soulignons que le

¹⁰ Toutes les représentations de l'espace n'ont pas la même importance ni les mêmes chances de réussir à le transformer.

pouvoir politique ne constitue que l'un des pouvoirs à l'œuvre dans les espaces, que l'on pourrait appeler le pouvoir « officiel », mais qu'il en existe d'autres, parallèles, légaux ou illégaux, qui contribuent aussi à modeler ces espaces. Le politique n'est-il pas assujéti à l'économique ? Que reste-t-il du pouvoir culturel ? Qu'est devenue la régulation sociale ?
Finalement, l'espace pourrait être la conséquence de l'intégration de toute une série de variables, d'éléments qui n'ont pas tous le même poids et qui constituent une constellation difficile à ordonner mais qui peut s'ordonner par dimensions, par sous-surfaces, par sous-ensembles.

Bibliographie

- Berger, P. & Luckmann, T. : 1986. *La construction sociale de la réalité*. Paris : Méridiens Klincksieck.
- Bourdieu, P. : 1984. *Questions de sociologie*. Paris : Les éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (dir.) : 1993. *La misère du monde*. Paris : Le Seuil.
- Elias, N. : 1985. *La société de cour*. Paris : Flammarion.
- Elias, N. : 1991. *La société des individus*. Paris : Fayard.
- Hall, E. T. : 1978. *La dimension cachée*. Paris : Seuil.
- Koebel, M., & Walter, E. (dir.) : 2007. *Résister à la disqualification sociale. Espaces et identités*. Paris : L'Harmattan (coll. Logiques sociales).
- Koebel, M. : 2008. Les élections municipales sont-elles politiques ? Enjeux locaux, enjeux nationaux. *Revue Savoir/Agir*, 3 (p. 103-108).
- Lahire, B. : 2004. *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*. Paris : La Découverte.
- Lefebvre, H. : 1974. *La production de l'espace*. Paris : Anthropos.
- Meyerson, E. : 1921. *De l'explication dans les sciences*. Paris : Payot.
- Michon, B. : 1993. *L'Espace des sciences et techniques des activités physiques et sportives : Recours au corps et effets du corps*. Thèse d'Etat. Université Strasbourg 2.
- Michon, B. & Terret, T. : 2005. *Pratiques sportives et identités locales*. Paris : L'Harmattan (coll. Espaces et temps du sport).
- Weber, E. : 1983. *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale [1870-1914]*. Paris : Fayard.